

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 avril 2015

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 29 avril 2015 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 21 avril 2015. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00.

Etaient présents : MM. FURLING Armand, SCHATNER Roger, Adjoints, Mme SCHILDKNECHT Nathalie, Adjointe ; Mmes & MM. BONTEMPS Geneviève, GUTLEBEN Cécile, HANSER Geoffrey, HANSER Laura HORN Carmen, GEILLER Philippe, JEGGY Fabrice, KLEIN Nicolas, LANG Christelle, LELOUP Yannick, MASSON Laurence, RIBER Geoffrey, VOGT Sylvie ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : TREHIOU Eric donne procuration à M. Roger SCHATNER
BILLAUDEAU Christelle

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 25 mars 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Recrutement d'un agent
4. Avenant au contrat clocher : vérification du paratonnerre
5. Lot de chasse n° 1 : agrément des preneurs
6. Demande de subvention : Amateurs de la Gaule
7. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
8. Salle polyvalente
 - a) Bilan 2014
 - b) Modification des tarifs
9. Permis de construire
10. Lot de chasse n°2 : agrément d'un permissionnaire
11. Droit de préemption
12. Divers

Mme le Maire demande le rajout de 2 points :

- Point 10 : Lot de chasse n°2 : agrément d'un permissionnaire
- Point 11 : Droit de préemption

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 25 mars 2015

Le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2015 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Nicolas KLEIN en qualité de secrétaire de séance.

3. Recrutement d'un agent

Mme Emilie MULLER ayant demandé à prolonger son congé de maternité par un congé parental il convient de recruter un agent non titulaire à temps non complet du 11 mai 2015 au 24 juin 2015 ayant pour mission le remplacement temporaire du poste d'ATSEM.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à recruter un agent non titulaire à temps non complet ;
- à signer la Convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget 2015.

4. Vérification du paratonnerre : avenant au contrat clocher

Par délibération en date du 23 juin 2010 le Conseil Municipal avait décidé la souscription d'un contrat de vérification et d'entretien des cloches et de l'horloge auprès de l'entreprise SONOREST.

Il est proposé au Conseil Municipal de le compléter avec une vérification annuelle du paratonnerre et des deux descentes pour un montant HT de 85 €.

Après délibération le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à cet avenant,
- autorise le Maire à signer le contrat.

5. Lot de chasse n° 1 : agrément des preneurs

Dans le cadre d'une gestion plus harmonieuse et pour améliorer la gestion cynégétique, les lots de chasse n° 1 d'Ungersheim, n° 1 et 4 de Réguisheim, et n° 1 de Meyenheim ont été réunis.

Par courrier du 15 avril 2015, Monsieur Jean-Luc BOSSERT, Président de l'Association des Vieux Brocards locataire du lot de chasse n°1 de Meyenheim, demande l'agrément des personnes suivantes en qualité d'associés : BOSSERT Rémy, SCHMITT Christophe, SCHNEEBERGER Jan, STOFER Jürg, TEMPE Daniel, CHODOT Claude, BOUHELIER Philippe, HARTMANN Cuno.

Au vu des documents transmis et après délibération, le Conseil Municipal décide d'agréer les personnes citées ci-dessus en qualité d'associés.

6. Demande de subvention : Amateurs de la Gaule

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de l'association des Amateurs de la Gaule qui sollicite une aide pour la location des chapiteaux et du feu d'artifice du 04 juillet 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de soutenir cette manifestation et d'allouer les subventions suivantes :

- 850 € pour l'organisation du feu d'artifice « Nuit Tricolore » ;
- 750 € pour la location d'un chapiteau.

7. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de l'exercice 2014.

8. Salle polyvalente

a) Bilan 2014

Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan financier 2014 de la salle polyvalente. Rappel des années précédentes :

Année	Recettes	Dépenses	Investissement
2005	28 863,79 €	27 341,75 €	-
2006	35 027,07 €	23 983,70 €	28 811,81 €
2007	38 129,92 €	27 801,18 €	9 227,19 €
2008	42 599,56 €	30 233,87 €	3 448,06 €
2009	53 801,62 €	34 829,53 €	8 480,96 €
2010	47 564,56 €	41 562,68 €	32 580,51 €
2011	45 096,51 €	43 418,68 €	4 965,38 €
2012	41 240,01 €	37 548,93 €	24 625,39 €
2013	45 844,85 €	44 891,27 €	13 755,50 €
2014	44 695,59 €	46 726,26 €	9 362,20 €

Investissements 2014 :	Conformité électrique	633,88 €
	Travaux électriques	4 824,30 €
	Auto laveuse	3 904,02 €

b) Modification des tarifs

Après délibération le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs suivants :

Caution	
- locaux	300 €
- extérieurs une manifestation	500 €
- extérieurs deux manifestations	1000 €

<u>Mise à disposition</u> (locaux)	340 €
<u>Mise à disposition pour manifestations privées</u> (extérieurs)	
- de 250 personnes	605 €
- de 251 à 1084 personnes	1540 €
<u>Mise à disposition pour les associations</u>	
- Associations locales	340 €
- Associations extérieures	770 €
<u>Lotos</u>	
- Sociétés locales un loto	220 €
deux lotos par week-end	280 €
- Sociétés extérieures un loto	530 €
deux lotos par week-end	940 €
Montage et démontage du <u>petit podium</u> par la commune	65 €
Montage et démontage du <u>grand podium</u> par la commune	100 €
<u>Gaz</u>	- le Kg 2.05 €
<u>Electricité</u>	- KW nuit 0,20 €
	- KW jour 0,30 €
<u>Heure de nettoyage</u>	40 €
<u>Essuie-mains</u> par paquet supplémentaire	2,50 €

<u>Vaisselle</u>	Mise à disposition	Manquant
Grande assiette	0,20 €	4,00 €
Petite assiette	0,12 €	3,00 €
Tasse	0,07 €	2,50 €
Verre	0,06 €	2,00 €
Verre ordinaire	0,02 €	0,50 €
Coupe	0,06 €	2,00 €
Cuillère, fourchette ou couteau	0,58 € la dizaine	2,00 € l'unité
Couvert à poisson	1,10 € la dizaine	3,50 € l'unité
Petite cuillère	0,38 € la dizaine	1,00 € l'unité

9. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance du permis de construire d'une maison individuelle, sise au 15a rue de Munwiller, déposé par Monsieur David WILLIG.

10. Lot de chasse n° 2 : agrément d'un permissionnaire

Par courrier du 22 avril 2015, Monsieur André JUDAS, locataire du lot de chasse n°2, demande l'agrément de Monsieur Joël JUDAS en qualité de permissionnaire.

Au vu des documents transmis et après délibération, le Conseil Municipal décide d'agréer Monsieur Joël JUDAS en qualité de permissionnaire.

11. Droit de préemption

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant la parcelle n°148/2 section 28 sise 5 Rivage de l'Ill d'une superficie totale de 8 ares 72 ca.

12. Divers

Au cours de sa séance en date du 31 mars 2015 les délégués du Conseil de Communauté du Centre Haut-Rhin ont approuvé les comptes administratifs et les budgets suivants :

1) COMPTES ADMINISTRATIFS

BUDGET PRINCIPAL :

La section de fonctionnement dégage sur l'exercice un excédent net de 464 528,18 €, et hors opérations d'ordre, il s'élève à 611 378 €, malgré la hausse de la contribution au budget enfance et de l'augmentation du prélèvement au profit du Fonds de Péréquation. Compte-tenu de l'excédent reporté de 1 881 209,01€, la section de fonctionnement affiche un solde final de 2 345 737,19 €.

La section d'investissement présente un excédent de 74 982,36 €. Les restes à réaliser présentant un solde positif de 167 000 €. Le solde final de la section d'investissement s'élève donc à **241 982,36 €**.

L'excédent de clôture final s'élève à 2 587 719,55€.

BUDGET ENFANCE ET JEUNESSE :

Ce budget annexe, alimenté par le budget principal à hauteur de 650 000 € présente un déficit global de **154 793,62€**. Ce déficit s'explique par le non-paiement de l'acompte 2014 de la CAF estimé à 210 000 €.

BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES :

Au cours de l'année passée, ce service a fait face à une importante mutation avec la mise en place de la redevance incitative ainsi que la mise en service de la nouvelle déchetterie intercommunale entre Ensisheim et Réguisheim.

Un premier constat a pu être établi : une baisse substantielle des volumes d'ordures collectées, ainsi qu'une baisse des quantités traitées avec la mise en place des contrôles d'accès dans les déchetteries.

La section de fonctionnement présente un excédent de 119 213,40 €. La section d'investissement se solde par un déficit de 210 684,67 €. Le compte administratif affiche donc un **déficit de 91 471,27 €**. Il s'explique par le fait que les factures pour la construction de la déchetterie ont été payées, alors que l'encaissement des recettes (subventions, TVA...) viendra en grande partie sur l'exercice 2015.

BUDGET ZAID ENSISHEIM-RÉGUISHEIM

Ce budget annexe créé en 2010 permet d'avoir une meilleure lisibilité financière portant sur l'ensemble des opérations liées à l'aménagement de cette zone de développement économique.

Au Compte administratif figure les dépenses liées

- aux études menées pour le dossier de déclaration d'utilité publique de la ZAID,
- aux fouilles archéologiques,
- à l'acquisition de 6ha65 de terrain supplémentaire

Il présente un **déficit global de 404 852,29€**. Ce déficit s'inscrit dans la logique financière de mise en oeuvre des zones d'activités; les opérations ne pouvant s'équilibrer qu'au moment des cessions de terrains à des entreprises.

BUDGET ZA9 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ce budget annexe créé en 2012 permet d'avoir une meilleure lisibilité financière portant sur l'ensemble des opérations liées à l'aménagement des zones d'activité du territoire.

Il présente un **excédent global de 505 204,89 €** qui compensent le déficit de la ZAID. Les ventes des lots la ZA la Passerelle 2 viendront conforter ce résultat.

Soit un excédent global sur les cinq budgets de 2 441 807,26 €

2) VOTE DES TAXES

Le Conseil de Communauté a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

3) BUDGETS PRIMITIFS

Le Conseil de Communauté a décidé d'adopter les budgets primitifs 2015 équilibrés en recettes et en dépenses comme suit :

Budget Principal	Fonctionnement	8 513 000 €
	Investissement	6 404 000 €
	Total	14 917 000 €
Budget Enfance et Jeunesse	Fonctionnement	1 408 000 €
	Investissement	123 000 €
	Total	1 531 000 €
Budget Ordures Ménagères	Fonctionnement	1 928 000 €
	Investissement	653 000 €
	Total	2 581 000 €
Budget ZAID Ensisheim-Réguisheim	Fonctionnement	4 274 100 €
	Investissement	4 053 950 €
	Total	8 328 050 €
Budget ZA9	Fonctionnement	9 058 800 €
	Investissement	5 729 498 €
	Total	14 788 298 €

Le **budget principal** présente une capacité nette d'autofinancement de 164 € par habitant, alors que la moyenne nationale se situe autour de 50 €.

Ces marges de manœuvre qui ont été dégagées et consolidées année après année depuis 5 ans, tout en stabilisant les taux d'imposition, permettent de renforcer l'offre de services aux habitants et de développer encore la solidarité intercommunale.

Le **budget consacré à l'Enfance et à la Jeunesse**, auquel sont consacrées chaque année des dotations importantes permet de répondre à l'attente légitime des familles, mais il contribue aussi à l'attractivité de notre territoire.

Le **budget annexe « ordures ménagères »** s'équilibre sans augmentation des redevances. C'est conséquence des choix qui ont été faits lors de la mise en place de la redevance incitative, ainsi que le contrôle d'accès dans la nouvelle déchetterie.

Les deux **budgets : «ZAID et ZA9 »** sont le reflet de la politique ambitieuse dans le développement économique. L'aménagement de trois nouvelles zones a été inscrit ; dans chacune d'elles, des lots font déjà l'objet d'une pré-commercialisation.

Par ailleurs les délégués ont décidé :

- d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement Faubourg de Belfort et la rue des Marronniers à Ensisheim pour un montant estimatif de 721 000 € HT,
- d'instaurer un fonds de concours pour soutenir la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement participant à l'amélioration du cadre de vie des habitants (soit une dotation annuelle de 5 634 € pour Meyenheim),
- d'autoriser le Président à signer la convention pour l'aménagement de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue des Cerisiers (RD18bis I) à Oberentzen,
- d'approuver le transfert d'une somme de 16 000 €, destinée à l'origine au financement du projet de zone d'activités différée d'Oberhergheim, au financement de la zone d'activités de Niederhergheim,
- d'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir pour la vente à la société ALSABAIL d'un terrain de la ZA La Passerelle 2 d'une superficie de 26 ares 78 pour un montant HT de 80 340 € en vue de l'installation de la Société Avenue Groupe SAS,

- d'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir pour la vente avec les sociétés ALSABAIL et NATIXIS LEASE d'un terrain de la ZA La Passerelle 2 d'une superficie de 29 ares 74 pour un montant HT de 89 220 € en vue de l'installation du Garage ROTH,
- de charger le Président d'adresser une demande auprès du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin pour que la future zone d'activités de Meyenheim soit desservie par le réseau de gaz naturel,
- d'approuver les termes de la transaction devant intervenir entre la 3CHR, le Cabinet d'Architecture LYNDE et la Société HERZOG/la MAAF pour une indemnisation de 56 660 € relative au préjudice du lot « couverture-étanchéité » à la crèche de Niederentzen,
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2015 entre la 3CHR et la Mission Locale qui assure un accueil et une information de proximité personnalisée dans le cadre d'une insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans,
- d'autoriser M. VONAU, Vice-président, à signer une convention de conseil et d'assistance aux collectivités avec le CAHR (Comité d'Action Economique du Haut-Rhin),
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville d'Ensisheim, titulaire du grade d'ingénieur principal, afin d'assurer les fonctions de Directeur Général des Services de la 3CHR,
- d'approuver les nouveaux statuts du syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon permettant aux communes et communautés de communes figurant dans son périmètre ou en dehors de faire appel aux services de mission d'instruction des autorisations d'urbanismes.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé la délégation de compétences pour :

- les dates de fermeture annuelle de l'aire d'accueil des gens du voyage à Ensisheim,
- la fixation des tarifs réduits pour la location des vélo électriques MOVELO à toute personne présentant le Pass Tourisme proposé par l'Office de Tourisme de Guebwiller,
- la réalisation auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace d'un prêt d'un montant de 610 000 € au taux variable Euribor 3 mois + marge de 0,90% pour financer l'acquisition d'une réserve foncière à la ZAID Ensisheim-Réguisheim,
- pour l'attribution au Cabinet URBAMI-Consult de Kintzheim du contrat de maîtrise d'œuvre pour la conception, l'aménagement et la viabilisation de la zone d'activités de Meyenheim pour un montant de 11 961 € HT,
- pour l'attribution de la tranche conditionnelle au groupement OTE Ingénierie pour les études pré-opérationnelles dans le cadre de l'aménagement de la ZAID Ensisheim-Réguisheim pour un montant de 3 600 € HT,
- pour l'attribution au cabinet d'Architectes DI NISI du contrat de maîtrise d'œuvre pour la réfection du bureau d'accueil de l'ancienne déchetterie d'Ensisheim destiné à la conciergerie de l'Aire d'accueil des gens du voyage pour un montant de 5 000 € HT.

La séance est close à 21h36